

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

EN GESTION STATUTAIRE

Une assistance adaptée
pour l'application des règles
statutaires ainsi qu'un
accompagnement dédié pour la gestion
des carrières de leurs agents



Les collectivités sont confrontées au quotidien à des difficultés dans la gestion administrative de leur personnel. Le statut de la fonction publique territoriale est complexe et en constante évolution. Le pôle appui et conseils RH propose aux employeurs territoriaux son expertise sur l'application de règles statutaires ainsi qu'un accompagnement concernant la gestion des déroulements de carrières des agents.

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓

collectivité affiliée ✓



CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30



TARIFICATION

Collectivités affiliées :
inclus dans la cotisation

Collectivités non
affiliées :

inclus dans la
cotisation socle /
facturation à l'acte



UNE ASSISTANCE ADAPTÉE POUR L'APPLICATION
DES RÈGLES STATUTAIRES AINSI QU'UN
ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉ POUR LA GESTION DES
CARRIÈRES DE LEURS AGENTS



Le centre de gestion accompagne les collectivités dans la gestion individuelle et collective de leurs ressources humaines.

Il élabore l'ensemble des actes réglementaires individuels, arrêtés ou contrats, qui jalonnent la carrière des fonctionnaires ou des contractuels et tient à jour le dossier administratif de chaque agent.

Il assiste les collectivités dans les procédures collectives d'avancement (avancement de grade et promotion interne) et d'entretien professionnel.

Il établit et publie les listes d'aptitude de promotion interne.

Il procède à l'analyse des situations qui lui sont soumises en vue de trouver des solutions, et d'apporter des réponses argumentées afin de sécuriser les collectivités dans leurs pratiques et les sensibiliser aux risques encourus.

Cette assistance statutaire s'articule principalement autour du rappel des procédures légales, de la mise à disposition de modèles de documents, d'analyses juridiques, mais également par l'animation régulière de webinaires et d'ateliers thématiques.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un niveau d'expertise en matière de statut et de carrière qui permet d'assister les collectivités dans leur gestion quotidienne ou lorsqu'elles sont confrontées à des questionnements ou à des litiges
- Une maîtrise des procédures statutaires
- Un conseil personnalisé et confidentiel
- Une recherche de solutions pratiques pour une application efficace et adaptée des dispositions juridiques
- Une identification des risques encourus
- Une mise à jour continue des connaissances pour une maîtrise optimale du statut de la fonction publique